

• EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR
ROLLER DANCE
• 2024 – 2025



L'utilisation de la patinoire ROLLER DANCE est soumis aux prescriptions et règlements ci-dessous, les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement

Sommaire:

Article 1: - Entrées, tarifs, durée

Article 2: -Horaires d'ouvertures

Article 3: - Conditions d'accès à la patinoire

Article 4: - Interdictions et obligations:

Article5: - hygiènes, sécurité, évacuation, incendie

Article6: - accidents

Article 7 : règles spécifiques d'utilisation réservés au club, écoles, associations

Article 8 : Assurances

Article 9 : loi informatiques et libertés

Article 10 : Pertes, vols et dégradations

Article 11 : Dégradations

Article 12 : CGV cartes VIP Family Roller Dance

Règlement intérieur Roller Dance applicable au 1er janvier 2024

Article 1: - Entrées, tarifs, durée

1.1 Entrées:

L'accès à l'établissement Roller Dance implique l'acquittement d'un droit d'entrée aux caisses de l'accueil de l'établissement selon le tarif en vigueur établi par le Roller Dance et affiché dans la Zone Accueil-caisses. La durée est illimitée à partir de l'ouverture jusqu'à la fermeture de l'établissement. Les enfants de moins de 13 ans sont sous la responsabilité d'un adulte.

1.2 TARIFICATION : prix publics exprimés en euros TTC

1.2.1 ENTREE :

A partir de 13 ans et Adultes :

10,50€TTC

Enfants moins de 13 ans:

8,50€TTC

Entrée non patineur :

5,00€TTC

Soirée à thèmes - 13 ANS :

12€ TTC

Soirée à thèmes A PARTIR DE 13 ANS ET PLUS :
spectacles

15€ TTC

15€TTC

(hors carte VIP, entrées offertes, tarifs unique pour tous) :

1.2.2 LOCATION :

Location à partir de 13 ans et Adultes :

6€ TTC

Location Enfants moins de 13 ans:

5€ TTC

LOCATION CASQUE OU PROTECTION :

3,50€ TTC

Les chaussettes montantes de sport sont obligatoires, si les chaussettes sont inadaptées, vente d'une paire de chaussette au tarif de 3,00 euros à la boutique du Roller Dance.

1.3 TARIFICATIONS CARTE VIP FAMILY ROLLER DANCE:

1.3.1 CONDITIONS GENERALES DE VENTE CARTE VIP

La carte Vip Family Roller Dance est une carte nominative par famille, qui coûte 25 euros à l'année et qui permet d'obtenir 2 euros de remise sur chaque entrée sur présentation de celle-ci. Elle est valable un an, de date à date, et uniquement valable pour la famille (papa, maman, les enfants vivants sous le même toit)

1.3.2 ENTREE :

A partir de 13 ans et Adultes :

8,50€TTC

Enfants moins de 13 ans:

6,50€TTC

Entrée non patineur :

3,50€TTC

Anniversaire enfant (jusqu'à 12 ans) :

25,00€TTC

Anniversaire 13ans et plus et adultes, EDVJ :

30,00TTC

1.4 DUREE

La durée est illimitée à partir de l'ouverture jusqu'à la fermeture de l'établissement.

Article 2: Horaires d'ouvertures :

2

2.1 Hors vacances scolaires

Mercredi et Samedi après midi : Et valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2024

14h00 à 18h00

Samedi soir :

20H00 à MINUIT

2.2 Pendant vacances scolaires :

Du lundi au dimanche de

14h00 à 18h00

Samedi soir :

20h00 à MINUIT

Pendant les vacances d'été : ferme le dimanche

Du lundi au vendredi matin : stage de 10h00 à 12h00

2.1.3 planning des cours:

Planning 2024-2025							
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
ECOLES / COLLEGE / LYCEES / ENTREPRISES / ASSOCIATIONS PRIVATISATION SUR RESERVATION	ECOLES / COLLEGE / LYCEES / ENTREPRISES / ASSOCIATIONS PRIVATISATION SUR RESERVATION	10:00 / 11:00 FUNNY ROLLER 5/8 ANS	ECOLES / COLLEGE / LYCEES / ENTREPRISES / ASSOCIATIONS PRIVATISATION SUR RESERVATION	ECOLES / COLLEGE / LYCEES / ENTREPRISES / ASSOCIATIONS PRIVATISATION SUR RESERVATION	10:00 / 12:00 CHEERLEADER	10:00 / 12:00 ROLLER DANCE ADULTES	
		10:00 / 12:00 ARTISTIQUE			11:00 / 12:00 INITIATION ADULTES		
18:30 / 20:30 ARTISTIQUE		14:00 / 16:00 ARTISTIQUE	17:30 / 18:30 FUNNY ROLLER 8/12 ANS	17:00 / 18:30 ROLLER DANCE ENFANTS	14:00 / 18:00 OUVERTURE AU PUBLIC PATINAGE LIBRE	14:00 / 18:00 OUVERTURE AU PUBLIC PATINAGE LIBRE	
		16:00 / 18:00 ARTISTIQUE			19:15/ 20:15 KANGOO JUMP	20:00 / 00:00 OUVERTURE AU PUBLIC SOIREE A THEMES	
		14:00 / 18:00 OUVERTURE AU PUBLIC PATINAGE LIBRE 1/2 PISTE		18:30 / 20:30 ROLLER DANCE ADULTES			
		18:00 / 20:00 ARTISTIQUE					
9 RUE DES CHASSELAS 34800 CLERMONT L'HERAULT 06 85 69 35 31 / www.roller-dance.com							

2.1.4 Condition d'accès au cours et d'adhésion :

Cf règlement intérieur cours 2024 / 2025 affiché dans l'établissement du Roller Dance et remis à chaque adhérent lors de l'inscription.

Article 3: - Conditions d'accès à la patinoire

3.1.1 Chaussures :

L'accès à la piste Roller est exclusivement réservée aux patineurs, toutes personnes sans roller se verra immédiatement exclure de la piste.

Les patins ou Roller quad ou in line appartenant aux usagers doivent être propres et entretenus.

Toutes personnes possédant des patins ou roller dégradés ou modifiés qui pourraient blesser ou altérer la piste, ne seront pas autorisés à les utiliser, dans ce cas précis, ils devront louer une paire de patin auprès de notre service location.

Les enfants chaussés de patin en plastique ou jouet ne respectant pas les règles de sécurité, ne seront pas autorisés à les utiliser, dans ce cas précis, ils devront louer une paire de patin auprès de notre service location.

3.1.2 Protections d'équipements individuels :

Le port d'équipements de protection individuelle (casque, poignées, genouillères et coudières) est obligatoire pour les moins de 13 ans et fortement conseillé pour les novices et autres usagers sous leur responsabilité.

3.1.3 Casiers Consignes :

L'utilisation des casiers conseils est fortement recommandés afin d'y déposer les objets personnels. En échange d'une pièce d'identité ou des clés de voiture, une clé consigne est confiée à l'utilisateur. Avant son départ, l'utilisateur devra remettre la clé à la location roller pour récupérer sa pièce d'identité ou ses clés de véhicules. En cas de perte de la clé, une reproduction de la clé sera faite, les frais engendrés seront à la charge de l'utilisateur.

Il est fortement recommandé de ne laisser aucun objet de valeurs dans les casiers consignes, la Direction se dégage de toute responsabilité en cas de perte, vol, casses ou détériorations. (bijoux, jouets, argents, tablettes, téléphones portables....)

Tout objet personnel (vêtements ou autres) laisser choir sans surveillance est sous la responsabilité de l'usager, la Direction décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration.

Suite à la pandémie du COVID 19, et selon les décisions ministérielles en cours, nous pouvons refuser de vous mettre à disposition un casier, pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Le Roller Dance n'est pas responsable en cas de vol, casse, ou perte d'objet personnel.

3.1.4 Entretien de la patinoire :

Le tri sélectif est pratiqué et il est demandé à chacun d'y veiller et de déposer les déchets dans les conteneurs appropriés et prévus à cet effet.

Il est recommandé aux intervenants responsables de clubs ou associatifs de laisser la patinoire propre et rangée.

Article 4: - Interdictions et obligations:

4.1 Interdictions:

L'utilisation du portable est interdite sur la piste

Les bonbons, les chewing-gum sont interdits dans l'établissement.

Les écouteurs sont interdits sur la piste pour des raisons de sécurité
Règlement intérieur Roller Dance applicable au 1er janvier 2023
Et valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2024

- .Le port de foulards, écharpes, collier ou bijoux ras du cou, ou vêtements comportant un cordon au niveau du col ainsi que les écouteurs sont interdits dans l'établissement pour des raisons de sécurité
- .Il est interdit de jeter tout objet quel qu'il soit (papier, détritrus, chewing-gum, projectile) sur la piste roller pouvant en perturber son utilisation ou la circulation des usagers dans l'établissement.
- .Il est interdit de se livrer à des jeux ou à des actes pouvant porter atteinte à la sécurité ou à la tranquillité des autres utilisateurs.
- .Il est interdit de consommer de l'alcool, de fumer ou de vapoter dans le complexe sportif ainsi que sur le parking.
- .Toutes personnes ayant des propos diffamatoire dans l'enceinte de l'établissement,ou sur les réseaux sociaux et ne respectant les consignes de sécurité seront exclus de la patinoire à titre définitif.
- .Il est interdit de rentrer dans l'établissement avec des bouteilles d'eau, des boissons ou de la nourriture, le personnel se réserve le droit de demander l'ouverture des sacs à l'entrée et dans l'établissement.
- .Il est interdit d'ouvrir les armoires électriques, de manipuler les commandes générales.
- .Il est interdit de modifier le réglage des appareils de régulation et de production d'eau chaude.
- .Il est interdit d'introduire dans les locaux des patinettes, skateboard....
- .Il est interdit de faire des chaînes ou des chenilles sur la piste roller sans accompagnement de moniteurs agréés par le Roller Dance.
- .Il est interdit, de se pousser, de faire des portées, de sauter.....
- .Il est interdit aux piétons d'accéder sur la piste sans roller).
- .Il est interdit de rouler vite ou de slalomer dans les parties communes piétons et roller hors piste.

4.2 Obligations :

- .Les enfants de moins de 13 ans sont sous la responsabilité d'un adulte.
- .Le port des protections et du casques sont obligatoires pour les moins de 13 ans.
- .Le sens de circulation de la piste définie par la Direction doit être strictement respecté pour des raisons de sécurité. En cas de non respect de cette règle, la Direction se réserve le droit d'exclure l'utilisateur de la piste, voir interdire l'accès à l'établissement selon gravité.
- .Les entrées VIP « offertes » SOIT PAR LE BIAIS DE JEUX ASSOCIATIFS, OU ORGANISES PAR LE ROLLER DANCE, ont une date de validité, aucune dérogation en cas de dépassement de la date ne sera accordée, les locations roller ne sont pas comprises dans l'offre.

Article 5: - Hygiène, Sécurité, Evacuation, Incendie

5.1 SECURITE

La direction se réserve le droit d'exclure de façon temporaire ou définitive, toutes personnes dont le comportement ne serait pas compatible avec la sécurité ou le bien être physique ou moral des autres usagers.

Il est interdit d'utiliser les issues de secours pour sortir du Roller Dance, ces issues sont règlementées et utilisées uniquement en cas de sinistre.

Les issues de secours doivent être dégagées en cas d'évacuation, il est formellement interdit de stocker du matériel devant les issues de secours.

En cas d'accident, la Direction se dégage de toutes responsabilités, c'est à la responsabilité civile de chaque usager ou licencié.

LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE DE FACON TEMPORAIRE OU DEFINITIVE TOUTE PERSONNE DONT LE COMPORTEMENT NE SERAIT PAS COMPATIBLE AVEC LA SECURITE OU LE BIEN ETRE PHYSIQUE OU MORAL DES AUTRES USAGERS, DU PERSONNEL DU ROLLER DANCE OU DE LA SOCIETE ROLLER DANCE.

Il est interdit d'utiliser les issues de secours pour sortir du roller dance, ces issues sont règlementées et utilisées uniquement en cas de sinistre.

Les issues de secours doivent être dégagées en cas d'évacuation, il est donc formellement interdit de stocker du matériel devant les issues de secours.

5.2 EVACUATION INCENDIE

En cas d'évacuation incendie, il est obligatoire de suivre les consignes de sécurité du Roller Dance ainsi que le plan d'évacuation affichée à l'accueil.

Il est demandé à chaque usager de laisser ses affaires personnels, de se diriger dans le calme vers les issues de secours les plus proches et d'évacuer l'établissement dans le calme, de vous rendre au point de rassemblement situé au niveau du portail à l'extérieur du côté de PROVENC'HALLS et ainsi de suivre les instructions du personnel du Roller Dance.

Les mineurs de moins de 13 ans sont sous la responsabilité et sous la surveillance d'un adulte et ne peuvent en aucun rester seuls dans l'établissement (la Direction se réserve le droit de contrôler les entrées sur présentation d'une carte d'identité).

Les groupes d'enfants accompagnés par des animateurs (IME, CE, ASSOCIATION, CENTRE AERE, CLUB, CAMPING, ECOLES...) sont sous la responsabilités des animateurs. Merci de nous consulter pour horaires et tarifs.

La patinoire se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses clients et les conditions d'hygiènes.

Le Roller Dance attire l'attention de ses usagers sur le fait que les activités proposées sont déconseillées à toute personnes en mauvais état de santé ou présentant des troubles d'ordres médicaux susceptibles de les aggraver du fait de leur pratique. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous assurer auprès de votre médecin qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de cette activité.

Article-6 Accident :

En cas d'accident, la Direction se dégage de toute responsabilité, c'est à la responsabilité civile de chacun.

Article7: - Règles spécifiques d'utilisation réservés aux cours, club, écoles, associations...:

7.1 Rangement et introduction de matériel:

Les responsables doivent veiller à ce que tout le matériel utilisé soit correctement rangé à la fin de chaque séance d'entraînement, de cours, de matches...

Toute introduction de matériel sportif pouvant s'avérer utile lors d'un cours, d'un entraînement ou matches devra au préalable faire l'objet d'une autorisation auprès de la Direction du Roller Dance, et se fera sous sa surveillance.

En cas de problème matériel, le Directeur de l'établissement devra en être immédiatement informé.

7.2 Eclairage des locaux:

Les responsables doivent veiller à ce que l'éclairage des locaux soit approprié à l'utilisation qui en est réellement faite:

Des dispositifs d'éclairage spécifiques ne sont envisageables que pour les ouvertures publiques de la patinoire.

Des consignes d'éclairage ont été affichées pour ce faire à chaque poste de commande et ne doit être utilisée que par le personnel responsable de la patinoire.

Article 8: - Assurance

La patinoire est assurée pour les dommages engageant de sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement.

Sa responsabilité ne pourra être engagée et recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité, telles que stipulées dans ce présent règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Article 9: - Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016

L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant, dans les conditions fixées par la présente loi.

Modifié par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018

La présente loi s'applique aux traitements automatisés en tout ou partie de données à caractère personnel, ainsi qu'aux traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers, à l'exception des traitements mis en oeuvre pour l'exercice d'activités exclusivement personnelles, lorsque leur responsable remplit les conditions prévues.

Article-10 Pertes vols et détériorations d'objets

Toutes dégradations d'objets personnels tels que multimédia, smartphone, téléphone, tablettes et autres est à la charge de l'utilisateur et relève de sa responsabilité

Il est formellement recommandé de retirer montres , lunettes, bijoux, à tout utilisateur, effectivement, toute dégradations, pertes ou vols d'objets personnels avec ou sans valeur resteront sous la responsabilité de leurs utilisateurs, la Direction se décharge de toutes responsabilités.

Article-11 Dégradation

Nous vous remercions de respecter les locaux et le matériel, toutes dégradations volontaires ou involontaires seront signalées à la Direction de l'établissement et consignées sur un registre, tout responsable sera redevable de toutes dégradations causées, et devra en faire les réparations, un constat pourra être établi signé des deux parties si nécessaire

.Article 12: - Conditions générales de vente de la carte VIP FAMILY ROLLER DANCE

Préambules :

La carte VIP PASS FAMILY est un produit développé par la SARL ROLLER DANCE dont le siège social se situe :

9 rue des chasselas
34800 CLERMONT L'HERAULT

La carte VIP PASS FAMILY est une carte mono enseigne qui s'acquière et s'utilise dans l'établissement Roller Dance.

La société ROLLER DANCE se réserve à tout moment de modifier ou d'adapter les conditions générales de vente et d'utilisation.

Lors de la délivrance de la carte VIP PASS FAMILY, les conditions générales applicables seront celles en vigueur disponibles et affichées à l'accueil du Roller Dance.

Article 12 / A- OBJET :

La carte VIP PASS FAMILY est une carte de fidélité permettant aux utilisateurs de pouvoir régler leurs achats de biens ou services dans l'établissement Roller Dance (Billetterie, boutiques, snack).

La carte est rechargeable par l'utilisateur à tout moment, d'un montant exprimé en euro TTC, variable et déterminé par celui-ci, à partir d'un montant minimum de 10 euros, à la caisse. Cette carte permet aux utilisateurs de bénéficier d'avantages* tarifaires en caisse. Ce n'est pas une carte de crédit.

Article 12 / b- PRIX :

La délivrance de la carte VIP PASS FAMILY est nominative et valable pour la famille (papa, maman, les enfants vivants sous le même toit) et délivré sur présentation du livret de famille. Elle coûte 30 euros, elle est valable un an de date à date et permet de bénéficier de deux euros de réduction sur chaque entrée pendant un an. Au bout d'un an, l'utilisateur est libre de la renouveler ou non. Dans le cas où elle n'est pas renouvelée, le client ne bénéficiera plus des tarifs de la carte citée ci dessus, et paiera les entrées au tarif en vigueur.

Article 12 / C - DUREE :

La durée de validité de la carte VIP PASS FAMILY est de 12 MOIS .

En cas de péremption de la carte, le disponible restant ne pourra être remboursé, en revanche, il restera à la libre utilisation de l'acquéreur jusqu'à son utilisation complète, en revanche ne bénéficiera plus des avantages tarifaires.

Les utilisateurs pourront utiliser leur solde à leur convenance soit à la billetterie, au snack ou dans la boutique Roller Dance, en s'acquittant de la différence de prix du bien ou du service consommé.

Article 12 / D – ECHANGES , REMBOURSEMENTS ET OPPOSITIONS :

La carte VIP pass family Roller Dance, ne peuvent être ni échangées, ni remboursées, même partiellement en cas de vol, de destruction ou de détérioration L'utilisateur s'engage à en informer l'établissement Roller Dance afin de bloquer et annuler la carte. Le Roller Dance se décharge de toutes responsabilité du solde de la carte dans ce cas précis.

Afin de pouvoir continuer à utiliser l'ensemble des avantages tarifaires du Roller dance, l'utilisateur devra acquérir une nouvelle carte VIP Roller Dance à ses frais, soit 30 euros TTC. L'ensemble du solde et disponible restant sur son ancienne carte sera créditée sur la nouvelle.

Article 12 / E – BLOCAGE CARTE :

Toute carte périmée sera bloquée, les avantages tarifaire ne seront plus appliqués.

Le Roller Dance se réserve le droit de bloquer la carte VIP pass family Roller Dance de tout usager qui ne respecte pas les consignes de sécurité, le présent règlement intérieur, le personnel ou la Direction du Roller Dance, ou qui a une attitude non conforme à l'éthique de l'entreprise.

Article 12 / F – Relations client :

Pour toute questions, informations, ou réclamation, vous pouvez nous contacter soit :

Par courrier :

SARL ROLLER DANCE
9 RUE DES CHASSELAS
34800 CLERMONT L'HERAULT

Par mail :

rollerdance.clermontlherault@gmail.com

Par téléphone :

04 99 91 11 35

Article 12 / F– LOI APPLICABLE :

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont soumises à la loi Française. Tout litige n'ayant pas trouvé une solution amiable, sera soumis aux juridictions compétentes.

La Direction